



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GARANTIES ET NORMES 2023-2024

FAMILLE DE PRODUIT	DURÉE DE GARANTIE Sous réserve d'utilisation et d'entretien conformes aux indications du fabricant. <i>(se référer aux documents de garantie de chaque produit)</i>	NORMES
PARASOLS	Armature et toile : garanties 2 ans Toiles : toile standard 1 ^{er} prix : garantie 2 ans en résistance, hors tenue des coloris.. Pour les toiles confectionnées en orchestra ou sunbrella sur parasol (se référer à la garantie du fabricant Dickson). Autres toiles : se référer à la garantie du fabricant Confection des toiles pour parasol : garantie 2 ans. La housse standard proposée avec certain parasol est une simple housse de rangement à usage occasionnel, elle n'est pas incluse dans la garantie.	Confection en France des toiles Australia, Soltis, orchestra ou sunbrella
TENTES REPLIABLES	Abrifacil®, Abriminute®, Abripratic® / Abripratic buvette® : Garantie 2 ans ou 1 an selon modèle et toile.	Homologation BVCTS pour Abrifacil et AbriPratic Prestige <i>uniquement équipés avec toit et rideaux en PVC 450 g/m2</i>
TENTES DE RÉCEPTION et ABRIS MINIMAXI	Abri Star acier, Abri Star alu, Abribox, Abri Deauville, AbriGranville minimax / Abri Drive minimax Armature garantie 2 ans. Confection toile, garantie 2 ans	Pour certains modèles, homologation BVCTS sur demande, dossier réalisé en fonction des dimensions et installation. Frais à la charge du client
ABRIS COUVERTURE TEXTILE	AbriGranville maxi / Abri Drive maxi / Abri Dune Armature garantie 5 ans. Confection toile, garantie 2 ans.	Norme CTS
EQUIPEMENTS DE TERRASSE	Solamagic : garantie 2 ans, selon recommandation du fabricant <i>Les produits Solamagic ne pourront être repris en cas de désistement, ces matériels étant achetés spécifiquement à chaque demande</i>	CE GS (Sécurité Contrôle) en conformité avec la loi sur la sécurité des appareils et est uniquement attribuée par un institut de contrôle indépendant, selon modèle.
ABRIVOILE®	Toiles : se référer à la garantie du fabricant de toile en fonction de l'utilisation et du produit. La confection de la voile est garantie 2 ans.	Confection sur mesure en France
IDÉEA TERRASSE®	Armatures : l'armature est garantie pendant 5 ans, sauf pièces mobiles 2 ans La garantie du laquage s'applique à la tenue de la laque sur son support et à la conservation du coloris. Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale. Toiles* : se référer à la garantie du fabricant de toile, la garantie confection est de 2 ans – Le cristal est garanti 1an (suivant recommandation) La motorisation* est garantie 5 ans par le fabricant <i>(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants.</i>	Fabrication sur mesure en France Brevet régulation de la tension de la toile Résistance à la rupture à 440 kgs
IDEEA STORE®	L'armature seule (sauf le Double Pente) est garantie 5 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans, hors usure normale et sauf pièces mobiles garanties 2 ans. Double Pente : Garantie 2 ans Toiles : se référer aux garanties des fabricants*, la garantie confection est de 2 ans. La garantie ne couvre pas le lambrequin La motorisation* est garantie 5 ans par Somfy Le laquage est garanti 2 ans en atmosphère normale. <i>(*) Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, armature, moteur et télécommandes sont celles des fabricants.</i>	Fabrication sur mesure en France Confection sur mesure en France
CONFECTION	Toiles : se référer à la garantie du fabricant de toile en fonction de l'utilisation et du produit. La confection est garantie 2 ans. Le thermocollage est garanti 4 ans. Le cristal est garanti 1 an Les lambrequins ne bénéficient pas de la garantie. Le marquage sur lambrequin n'est garanti que si le lambrequin est lesté sur le bas avec tube de lestage Les lambrequins lumineux sont garantis 2 ans.	Confection sur mesure en France

Recommandations :

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice d'utilisation jointe à votre matériel avant toute utilisation et de suivre scrupuleusement toutes les consignes d'installation, d'utilisation, de recommandation et d'entretenir votre matériel régulièrement.

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- Pendant la période de garantie, Socotex, remplacera gratuitement la pièce ou la partie reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quel que titre que ce soit. La garantie ne s'applique pas en cas d'installation ou d'utilisation inadéquate du produit. (Pour bénéficier de la garantie, vous devrez suivre rigoureusement la procédure de SAV)

La garantie couvre uniquement les problèmes liés aux vices de fabrication du matériel. Si le produit présente un défaut de toile ou de pièce durant la période de garantie, la garantie se limite à l'échange à nos frais de la ou des pièce(s) défectueuse(s) hors main d'œuvre.

- Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours après constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat et d'une photo de la pièce défectueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Socotex – Service réclamation – Zone Industrielle – 14600 Honfleur ou par mail à : sav@socotex.fr

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant au fabricant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Toute réparation à la charge du vendeur s'entend matériel rendu en son atelier ou son usine ; les frais de port aller et retour, les frais de déplacement du personnel, la main d'œuvre, restent à la charge de l'acheteur qui ne pourra réclamer, par ailleurs, aucune indemnité d'immobilisation. Les pièces défectueuses et remplacées gratuitement seront notamment mises à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La garantie est personnelle à l'acheteur et non transmissible

La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Socotex s'engage à pouvoir fournir des pièces détachées sur la durée de garantie accordée au produit concerné